



## **ATELIER SUR LES NOTIFICATIONS RELATIVES À L'AGRICULTURE**

**Genève, Suisse  
22-24 septembre 2009**

### **NOTE D'INFORMATION**

#### *Introduction*

1. L'atelier sur les notifications relatives à l'agriculture est organisé à Genève (Suisse) du 22 au 24 septembre 2009, en liaison avec la 56<sup>ème</sup> session ordinaire du Comité sur l'agriculture, afin de favoriser la participation des fonctionnaires en poste dans les capitales. L'atelier est conçu pour être une activité d'assistance technique, une occasion de formation et une instance d'échange d'informations et non un lieu où il serait attendu des participants ou orateurs qu'ils fournissent des explications au nom de leurs gouvernements.

#### *Objectifs*

2. L'objectif de l'atelier est de permettre aux Membres de s'acquitter de leurs obligations de notification en temps voulu et conformément aux prescriptions en matière de transparence contenues dans l'Accord sur l'agriculture. L'atelier sera l'occasion d'étudier les prescriptions et modes de présentation existants en matière de notification (G/AG/2 et Add.1) et d'examiner les problèmes techniques spécifiques auxquels les Membres pourraient être confrontés lorsqu'ils élaborent des notifications sur l'agriculture et analysent des notifications présentées par leurs partenaires commerciaux. Certains participants à l'atelier partageront aussi leurs données d'expérience et identifieront ou suggéreront les meilleures pratiques concernant la capacité institutionnelle d'élaborer et d'analyser les notifications et de participer au processus d'examen dans le cadre du Comité.

3. À l'issue de l'atelier, les participants:

- auront acquis une bonne connaissance des prescriptions et modes de présentation spécifiques en matière de notification dans les domaines de l'accès aux marchés, du soutien interne, des subventions à l'exportation, des prohibitions et restrictions à l'exportation et de la suite donnée à la Décision de Marrakech sur les PDINPA;
- connaîtront mieux les outils existants qui pourraient leur être utiles pour élaborer et analyser les notifications;
- auront mieux compris le but et les procédures du processus d'examen dans le cadre du Comité;
- auront tiré de l'expérience des autres Membres des enseignements au sujet du renforcement des capacités institutionnelles nécessaires pour élaborer et analyser les notifications et participer activement au processus d'examen;

- auront identifié les mesures spécifiques qu'ils pourraient prendre (c'est-à-dire élaboré un *plan d'action*) pour assurer l'exécution en temps voulu des obligations pertinentes en matière de notification.

#### *Travaux préparatoires*

4. Pour préparer l'atelier, il est demandé aux participants:

- de se tenir au fait de la situation en ce qui concerne le respect des obligations de leur pays en matière de notification dans le cadre du Comité;
- de repérer tout problème d'élaboration/de présentation/d'analyse des notifications; et
- s'il y a lieu, de se préparer à aborder des questions techniques.

5. Pour faciliter ces préparatifs et encourager une participation active à l'atelier, les participants sont aussi priés de réfléchir aux questions ci-après<sup>1</sup>, selon qu'il conviendra:

- Quelles sont les obligations en matière de notification pertinentes pour votre délégation?
- Où en est l'exécution de vos obligations? (Le dernier état de la situation en la matière peut être téléchargé à partir du site Web des Membres protégé par un mot de passe.)
- Quelles seraient les parties prenantes nationales (c'est-à-dire les départements/ministères/organismes) qui participeraient à la collecte des données, à l'élaboration/l'approbation/la présentation de notifications, à l'analyse des notifications de vos partenaires commerciaux et à l'élaboration des questions/réponses pour le processus d'examen?
- Quels sont le système national/les circuits de communication en place qui permettraient d'indiquer les prescriptions en matière de notification et les délais à toutes les parties prenantes?
- Avez-vous rencontré des problèmes pour élaborer/présenter/analyser les notifications et/ou participer au processus d'examen et, si tel est le cas, veuillez indiquer ces problèmes.
- Avez-vous pu surmonter ces problèmes et, dans l'affirmative, quelle solution avez-vous mis en œuvre?
- Existe-t-il un besoin de renforcement des capacités techniques/institutionnelles, d'assistance technique et de formation et, dans l'affirmative, que faudrait-il pour renforcer/préserver/transférer le savoir-faire nécessaire dans le domaine des notifications relatives à l'agriculture?
- Connaissez-vous ou avez-vous déjà utilisé les outils actuellement disponibles? (Voir la liste de ces outils à l'annexe du document G/AG/GEN/83.)

---

<sup>1</sup> Certaines questions sont similaires à celles utilisées dans l'enquête menée plus tôt dans l'année au moyen d'un questionnaire. À cet égard, les Membres qui n'ont pas encore transmis leurs réponses au questionnaire distribué dans le document G/AG/GEN/83 daté du 2 avril 2009 sont invités à le faire dès que possible par courrier électronique à: majda.petschen@wto.org.

- Quelles mesures spécifiques faudrait-il prendre pour faire en sorte que vos obligations en matière de notification soient respectées en temps voulu?

*Plans d'action*

6. Le *plan d'action* vise à aborder tout problème qu'un participant rencontre lors de l'élaboration/la présentation/l'analyse des notifications et à identifier des moyens d'améliorer les capacités techniques/institutionnelles et le savoir-faire liés aux notifications et à la participation au processus d'examen. On espère que les travaux préparatoires décrits plus haut contribueront utilement à aider les participants à identifier un ou plusieurs sujets possibles à aborder dans le *plan d'action*.

7. Il est aussi envisagé que les *plans d'action* deviennent des moyens et points de départ utiles pour permettre une réflexion des parties prenantes pertinentes sur les services de mentorat/l'assistance technique que pourraient éventuellement fournir le Secrétariat ou d'autres Membres possédant des connaissances et une expérience dans les domaines identifiés. À cette fin, et en fonction des demandes des participants, le Secrétariat pourrait par exemple favoriser la création d'un forum pour les services de mentorat et l'assistance technique à la lumière des suggestions figurant aux paragraphes 90 et 91 du rapport de l'enquête (G/AG/GEN/85).

8. De plus, à titre de suivi, la Division de l'agriculture et des produits de base reste à la disposition des délégations pour leur fournir consultations et assistance technique, selon qu'il conviendra. Toute demande liée à la préparation des notifications peut aussi être envoyée en utilisant le formulaire électronique en cours d'élaboration sur le site Web de l'OMC.

---